

page 16

LA LETTRE DU HERISSON

BIMENSUEL N°41 15 MARS 86

SOMMAIRE

EDITORIAL	P. 3
LEGISLATIVES : LES HOMMES POLITIQUES ET L'ENVIRONNEMENT ELECTIONS · LES CHASSEURS INTERROGENT LES CANDIDATS	P. 4/11 P. 12
ENVIRONNEMENT : BILAN DE CINQ ANNEES DE GOUVERNEMENT SOCIALISTE	P. 12/13
CHASSE : UN DIMANCHE ORDINAIRE	P. 13
EQUIPEMENT : BASE DE LOISIRS DE ST VIATRE	P. 14/15
DANEMARK : PROBLEMES DE DRAINAGE.....	P. 15
AGRICULTURE : AMENAGEMENT FONCIER ET MILIEU NATUREL..	P. 15
TOURISME : AUTOS ET MOTOS VERTES.....	P. 16/17
FEUILLETON OFFICES DU TOURISME.....	P. 17
LEGISLATION : CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE LA CHASSE.....	P. 18
EUROPE : PREMIER CONGRES EUROPEEN SUR LA LUTTE CONTRE LA CHASSE.....	P. 19
LE CONSEIL DE L'EUROPE	P. 19
ANNONCES	P. 19
EN BREF	P. 20
STAGES	P. 21
DERNIERE MINUTE	P. 22

G. E. P. O. P.

Groupe Environnement Protection Ornithologie en Picardie
Musée de Picardie - Rue de la République - 80000 AMIENS



NOUVEAUX PUZZLES "LA VIE SAUVAGE"



blaireaux



hulottes



jeune lapin sauvage



Ecureuil gris



hamster



hérisson

Caractéristiques : 100 Pièces - 33,5 x 32 cm

Prix : 35 F + 6,5 F de port

En vente à la FFSPN
Service Promotion
57, rue Cuvier
75231 PARIS Cédex 05

La lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la publication : Y. BENASSI

Rédaction : F.F.S.P.N - 57, rue Cuvier - 75231 PARIS Cédex 05

Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES
8, Villa des Fleurs - 92400 COURBEVOIE

EDITORIAL

PATRIMOINE NATUREL ? QUELLE PRISE EN COMPTE DEMAIN ?

UNE ÉQUIPE GOUVERNEMENTALE EST SUR LE DÉPART, UNE NOUVELLE S'ANNONCE.

DES PARTANTS, L'ON SAIT QU'ILS AVAIENT BEAUCOUP FAIT POUR LE "CULTUREL", MAIS PEU POUR LE "NATUREL". LE NIVEAU DES BUDGETS ET DONC DES MOYENS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT EST À CET ÉGARD UN INDICE ÉLOQUENT.

L'ON NE SAIT PAS ENCORE QUELLE SERA L'ATTITUDE EXACTE DES ARRIVANTS VIS À VIS D'UN TEL MINISTÈRE, VIS À VIS D'UNE POLITIQUE DE GESTION DE NOS RESSOURCES NATURELLES, DE NOTRE PATRIMOINE NATIONAL. LA CONVENTION LIBÉRALE (MAI 1985) ANNONÇAIT CLAIREMENT QU'"UNE POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT DEVRA DÉ-SORMAIS FAIRE PARTIE DE TOUT PROGRAMME DE GOUVERNEMENT", "ÊTRE INTRANSIGEANTE DÈS QU'IL S'AGIT DE LA DÉFENSE DE L'ESSENTIEL DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL" ET QUE LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE-VAIT AVOIR "UNE PLACE PRÉÉMINENTE DANS LA HIÉRARCHIE DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS".

LA RÉGIONALISATION ET LA DÉCENTRALISATION IMPLIQUENT UNE PRISE EN COMPTE LOCALE. DÉJÀ, LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FFSPN S'Y EMPLOIENT, NOTAMMENT PAR LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION PERMANENTES DE L'OPINION PUBLIQUE ET DE SES ÉLUS, AINSI QUE PAR LA GESTION D'ESPACES SENSIBLES DÉPENDANT DE L'ÉTAT (CES ASSOCIATIONS ARRIVENT AU PREMIER RANG DES ORGANISMES GESTIONNAIRES DE RÉSERVES NATURELLES) DE COLLECTIVITÉS LOCALES OU DE LEUR PROPRE PATRIMOINE. ELLES CONTINUERONT BIEN SÛR À INTERVENIR EN PARTENAIRES, MAIS, ELLES NE PEUVENT, COMME BÉNÉVOLES, SE SUBSTITUER À L'ÉTAT.

COMME LE FAISAIT REMARQUER L'UN DES RÉDACTEURS DU DOCUMENT PRÉCITÉ "LA PLUPART DE NOS RICHESSES NATURELLES SONT D'INTÉRÊT NATIONAL ET DOIVENT DE CE FAIT MÊME ÊTRE PRISES EN COMPTE À CE NIVEAU".

NOUS NE POUVONS QUE SOUSCRIRE À DE TELS PROPOS ET SOUHAITER, UNE FOIS DE PLUS, QU'ILS SOIENT MIS EN PRATIQUE.

J.P. RAFFIN

LEGISLATIVES

LES HOMMES POLITIQUES ET L'ENVIRONNEMENT.

AINSI QUE NOUS L'AVIONS ANNONCE, NOUS AVONS INTERROGE PLUS DE 100 RESPONSABLES POLITIQUES SUR LE MANIFESTE LEGISLATIVES 1986 (CF LETTRE DU HERISSON N°38) . A LA DATE LIMITE DU 28 FEVRIER, 1 SEULE REPONSE NOUS ETAIT PARVENUE (CF LETTRE DU HERISSON N° 40). DEPUIS 4 AUTRES SONT ARRIVEES.

- Michel PEZET Parti Socialiste
- Albert KALAYDJIAN C.D.S.
- Lionel JOSPIN Parti Socialiste
- M. BOYER, RPR

NOUS PUBLIONS LES 3 DERNIERES.

RASSEMBLEMENT POUR LA REPUBLIQUE

LE SECRETAIRE NATIONAL
A L'ENVIRONNEMENT ET AU
CADRE DE VIE

Paris, le II mars 1986



Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir ci-joint l'avis commenté du Rassemblement Pour la République sur le manifeste élaboré par votre Fédération, ainsi qu'une première approche de notre projet concernant l'environnement, rédigé par Monsieur Yves MANCIET.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur J.P. LE DUC
F.F.S.P.N.
57, rue CUVIER
75231 Paris Cedex 05


Po./ Jean-François BOYER

123, RUE DE LILLE - 75340 PARIS CEDEX 07 - Tél. 45.50.32.19

Bien des Français vivent mal.

A leurs difficultés économiques viennent en effet s'ajouter les multiples nuisances qu'ils subissent dans leur vie quotidienne. Ceci est vrai des nuisances traditionnelles tenant à l'activité industrielle, la dégradation de l'environnement, mais aussi de toutes les autres formes de nuisances (mauvaises conditions de logement, bruit...).

Le Manifeste de la FFSPN rappelle à juste titre que, depuis de nombreuses années déjà, la défense de l'environnement est devenue primordiale.

Ce document souligne avec raison les conséquences néfastes du gaspillage des ressources naturelles.

Le Rassemblement Pour la République est conscient de la nécessité de lutter contre toutes les formes de pollution. La prise en compte de l'écologie et de la défense de l'environnement nécessitent de la part du politique, plus qu'ailleurs peut-être, le sens de l'Etat, car il lui faut envisager avant tout le long terme, mettre en place des mesures qui ne porteront leurs fruits que bien plus tard. Ceci est particulièrement vrai de la politique d'aménagement du territoire dont le Manifeste de la FFSPN met justement en lumière certaines imperfections, tant sur le plan de l'espace rural, que de la politique des transports.

En matière d'Agriculture, de Transports et de Logement, le R.P.R. a pris soin de préciser ses propositions, dont l'objectif commun est l'amélioration de la qualité de la vie.

Enfin, le manifeste de la FFSPN dégage clairement une priorité à laquelle les Gaullistes que nous sommes sont très attachés : la nécessaire promotion de la participation des citoyens.

Ceux-ci doivent être plus souvent, et plus effectivement, informés et consultés. De plus une politique progressive d'éducation des Français au respect de l'environnement doit être mise à l'étude.

Nos propositions sont réalistes. Le Rassemblement Pour la République refuse la démagogie dont ont fait preuve les Socialistes avant 1981.

En 1981, en effet, les Socialistes ont accédé au pouvoir en promettant une nouvelle politique de l'environnement, qui saurait satisfaire les légitimes aspirations de chacun au respect de l'équilibre écologique.

En ce domaine, comme dans tant d'autres, ils ont terriblement déçu. La désillusion fut amère, et l'une des plus insupportables peut-être, car elle touchait un point très sensible au cœur des Français, celui de la qualité de la vie, un domaine où les promesses électorales sont faciles lorsque l'on oublie de les assumer.

.../

Aussi, en ce qui nous concerne, nous sommes plus réalistes; nous refusons la facilité.

Selon nous, la défense de l'environnement est primordiale, et c'est l'affaire de chacun. C'est peut-être la plus ardue des batailles à venir parce que ses enjeux n'apparaissent que bien tardivement. Peut-être aussi à cause de l'extraordinaire diversité des secteurs qu'elle touche : pratiquement tous ! Enfin, parce que les individus et même les associations paraissent souvent désarmés devant la puissance des pollueurs.

Cette bataille est pourtant indispensable, puisqu'elle conditionne notre vie de demain et celle de nos enfants. Il importe donc d'informer les Français de leurs droits, comme de leurs devoirs : nous sommes tous, individuellement et collectivement, responsables de nous-mêmes.

Enfin, cette bataille est indissociable de la guerre économique dans laquelle la France est engagée.

Si, aujourd'hui, bien des Français vivent mal, c'est à cause de la pollution atmosphérique, de la dégradation de nos forêts et de nos campagnes, des dégâts subis par nos rivières; c'est aussi à cause de la diminution de la qualité de la vie urbaine (bruit, manque d'espaces verts, troubles de voisinage...)

L'environnement est un bien précieux, un patrimoine qui doit être préservé.

Ceux qui défendent la qualité de la vie, ceux qui refusent la pollution, ceux qui luttent contre le bruit, ceux-là combattent pour la dignité humaine.

Le R.P.R. sera donc à l'écoute des défenseurs de l'environnement, soucieux de protéger nos espaces naturels, nos paysages, et l'ensemble de l'équilibre écologique; dans l'attente du renouveau pour demain, et pour que les Français vivent mieux.





PARTI SOCIALISTE

Secrétariat National

LJ/GM30419-MA

Reçu le 10 MARS 1986

7 MARS 1986

Monsieur J.P. LE DUC
Secrétaire Général de la
Fédération Française des Sociétés
de Protection de la Nature
57, rue Cuvier
75231 PARIS CEDEX 05

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai lu votre courrier du 10 février dernier avec le plus grand intérêt.

Vous souhaitez connaître l'avis du Parti Socialiste au sujet de votre manifeste relatif à la protection de l'environnement.

Les Socialistes ont toujours été sensibles aux problèmes liés à l'environnement. Sa protection, nous le savons, est vitale. Il y va de la santé et de la sécurité de chacun.

Ainsi, la lutte contre toutes les pollutions, la sauvegarde des espaces naturels, la juste information du public et la démocratisation des décisions dans ce domaine sont autant d'actions indispensables au maintien de la vie.

Nous sommes en accord avec la plupart des grands axes de votre manifeste.

D'ailleurs le travail accompli par la Gauche depuis 1981, avec les associations et les collectivités locales, témoigne d'un effort considérable et d'une réelle volonté novatrice.

En ce qui concerne la protection de l'espace, la législation a profondément évolué. Des politiques différenciées ont été mises en place avec la loi forêt, la loi montagne et la loi littorale.

Sur le plan de l'énergie, la politique d'économie d'énergie devra être poursuivie. Rappelons que c'est la Gauche qui a mis en place l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie.

La politique relevant strictement du ministère de l'environnement a répondu à quelques grandes priorités telles la lutte contre les pollutions (air, eau), la qualité de la vie quotidienne, la protection de la nature (loi pêche, mission sur le droit de la chasse...).

.../...

Mais la politique globale de l'environnement dépasse le simple champ de ce ministère.

En effet, cette préoccupation traverse tous les secteurs, la principale tâche pour les années à venir étant la prise en compte des questions relatives à l'environnement à tous les niveaux. Ce Ministère a d'ailleurs conclu des accords avec l'Agriculture et l'Education Nationale, les problèmes de formation et de prise de conscience étant la clé de la réussite d'une politique de protection de l'environnement.

Enfin, la participation des citoyens dans ce domaine a été renforcée par la décentralisation, par la réforme des enquêtes publiques, par un travail en concertation avec les associations.

Le développement des associations devra d'ailleurs être favorisé. Le monde associatif est une des composantes les plus actives de la vie sociale et économique. Pour permettre aux associations de jouer tout leur rôle, de nouvelles dispositions sont aujourd'hui nécessaires. Elles concernent la définition d'un statut de l'élus social permettant à toutes les catégories sociales d'accéder à des responsabilités associatives, et l'adoption d'un régime juridique et fiscal adapté pour la presse associative.

La décentralisation devra être poursuivie. Le premier mouvement de décentralisation a redistribué le pouvoir en direction des élus, à l'avenir elle devra favoriser la participation des citoyens aux affaires locales.

Mais par ailleurs, la protection de l'environnement suppose que l'Etat prenne ses responsabilités et ne laisse pas la liberté de chacun réduire celle des autres. Il faut pour l'avenir s'assurer que le développement économique ne détériorera pas notre environnement.

Ceci devra notamment se traduire par une application du principe "pollueur-payeur" qui conduira les entreprises à prendre en compte la défense de l'environnement en faisant préventivement les investissements nécessaires.

Vous remerciant de m'avoir fait part de vos remarques, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Lionel JOSPIN
Premier Secrétaire du Parti Socialiste



CENTRE DES DÉMOCRATES SOCIAUX

Délégation Nationale
Etudes et Projets

FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES
DE PROTECTION DE LA NATURE
Monsieur LE DUC
57, rue Cuvier
75231 PARIS Cedex 05

Recu le 1^{er} MARS 1986

Paris, le 11 mars 1986

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez souhaité connaître les positions du CDS en matière d'environnement.

- . Parent pauvre de la générosité des premiers temps, secteur sacrifié par la suite à la rigueur budgétaire, l'environnement a fait figure de victime durant ces cinq années de gouvernement socialiste.
- . Le budget de l'environnement pour 1986 n'est que d'environ 875 millions de francs soit 0,07% des dépenses de l'Etat.
- . On est loin des objectifs fixés par les propositions 101 et 102 du candidat F. Mitterrand même si quelques mesures "poudre aux yeux" ont été prises.

101.- Une charte de l'environnement garantissant la protection des sites naturels, espaces verts, rivages marins, forêts, cours d'eau zones de vacances et de loisirs sera élaborée et soumise au Parlement, après une large consultation des associations et des collectivités locales et régionales, avant la fin de l'année 1981.

102.- La lutte contre les pollutions de l'eau et de l'air sera intensifiée. Les entreprises contrevenantes seront pénalisées.

- . Toutes les institutions et tous les organismes de lutte contre les pollutions ou de protection de la nature datent d'avant 1981.

I. DES MOYENS FINANCIERS EN REGRESSION

- . L'environnement a dû faire face à un véritable budget de pénurie depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir.
- . Par exemple les autorisations de programme, par rapport à l'année précédente, ont diminué dans les budgets initiaux de :
 - . plus de 20% en 1982

- . plus de 22% en 1985
 - . plus de 10% en 1986
- . et ces chiffres ne tiennent pas compte des annulations budgétaires qui ont rogné encore ces crédits en cours d'année.

II. LES GRANDS PROBLEMES D'ENVIRONNEMENT SONT NEGLIGES

- . Faute de moyens financiers adéquats, les institutions de protection de la nature, mises en place dans les années 1960 et 1970, voient leur prestige entamé et plus grave, leur mission compromise.
 - . Face à ses partenaires la France prend du retard dans la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau.
- a) les parcs naturels et régionaux
- . Les subventions d'équipement des parcs nationaux en 1984 étaient inférieures à celles de 1981.
 - . Leur dotation annuelle est inférieure au loyer de l'immeuble qu'occupe à Neuilly le ministère de l'environnement.
 - . Les subventions en faveur des parcs régionaux ont elles aussi regressé entre 1981 et 1986 - 17% pour les crédits de fonctionnement, - 20% pour les autorisations de programme, - 24% pour les dotations du fonds d'intervention pour la qualité de la vie (F.I.Q.V).
- b) La qualité de l'air
- . D'après le rapport de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques sur les "pluies acides" (N° 3192, A.N et 211 S p. 306) la France a un retard important sur le plan de l'antipollution notamment en ce qui concerne la désulfuration des centrales thermiques et les pollutions produites par les automobiles.
 - . La production automobile mondiale s'élève à 35 millions de véhicules. La production des Etats-Unis et du Japon (20 millions) est déjà équipée de pots catalytiques. La Suède et la R.F.A seront bientôt équipées. Au rythme prévu par le gouvernement, la France sera l'un des derniers pays à procéder à cette modernisation.
 - . Pourtant les forêts de l'Est de la France sont atteintes par les "pluies acides" sans que les investissements nécessaires pour enrayer cette pollution soient encouragés de manière significative (plus de 20% des résineux sont atteints dans les Vosges).

.../...

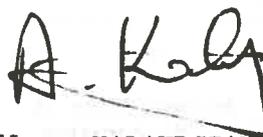
- . Quant aux incendies de forêt sur les côtes méditerranéennes et en Corse, ils sont chaque année plus importants.

c) La qualité de l'eau

- . En 1986 les dotations budgétaires pour la protection des eaux souterraines sera en régression de 15%. Quant aux travaux sur les cours d'eau et les ouvrages domaniaux cette diminution atteindra 9%.
- . Pourtant la pollution des nitrates reste importante dans de nombreux départements et rend dangereuse la consommation de telles eaux polluées par les enfants en bas âge.
- . Quant à la qualité des eaux de baignade, le dernier bilan du ministère fait état de 15 plages interdites et de la détérioration de la qualité sur 200 plages.

Quelques actions ont été menées durant cette législature (démocratisation des enquêtes publiques, pêche en eau douce, littoral) mais les budgets "peau de chagrin" depuis l'arrivée de la gauche ne pouvaient que décevoir quand on les mesure à l'aune des promesses et aux besoins toujours grandissant en matière d'environnement.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Albert KALAYDJIAN
Secrétaire national aux études



ELECTIONS :

LES CHASSEURS INTERROGENT LES CANDIDATS

A la veille des élections, M. Jacques HAMELIN, Président de l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs représentant les 1.870.000 chasseurs de France, a voulu qu'on interroge tous les candidats aux législatives et aux régionales du 16 mars 1986 pour connaître leur position par rapport à la chasse.

Chaque Président de Fédération Départementale de Chasseurs a donc écrit aux candidats de son département pour lui soumettre un questionnaire reprenant les principales interrogations de ses chasseurs au niveau national et celles qui concernent le département ou la région.

Cette action, désormais classique avant chaque élection, prend une importance particulière en 1986 avec le nouveau scrutin proportionnel à un tour qui multiplie le nombre de candidats, pas toujours connus de ceux dont ils sollicitent le suffrage, alors que de nouvelles dispositions réglementaires sur la chasse vont peut-être être prises dans les mois à venir.

Tous ces candidats doivent savoir que les chasseurs attachent le plus grand sérieux à leur déclaration et qu'ils sauront, le moment venu, leur rappeler leurs promesses, comme ce fut le cas lors des précédentes consultations.

QUESTIONNAIRE NATIONAL ADRESSÉ AUX CANDIDATS.

ELECTIONS DU 16 MARS

Madame, Monsieur.....

Parti politique

Adresse.....

- est chasseur
- sans être chasseur, se déclare prêt à apporter sa collaboration à l'élaboration de toutes nouvelles dispositions réglementaires qui pourraient être prises en concertation avec les chasseurs pour la modernisation de la chasse
- considère que la chasse est une activité profondément ancrée dans la tradition culturelle française et qui doit se perpétuer
- est prêt à se mobiliser, comme les chasseurs, pour la protection des espèces animales et de leurs habitats
- se déclare contre la chasse
- tient à faire la déclaration personnelle suivante:

ENVIRONNEMENT - BILAN DE CINQ ANNEES DE GOUVERNEMENT SOCIALISTE

COMME AUX LEGISLATIVES DE 1978 ET AUX PRESIDENTIELLES DE 1981, LE BILAN DE LA POLITIQUE MENEES PAR L'EQUIPE SORTANTE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT PAR LE SNE-CFDT, EST SEVERE. LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT CONTINUE D'ETRE L'UN DES DERNIERS SOUCIS DES PARTIS POLITIQUES. EN DEPIT DE QUELQUES BEAUX DISCOURS ET DE QUELQUES ACTIONS D'ECLAT DESTINEES A SEDUIRE LES VOIX QUI SE PORTERONT SUR LES CANDIDATS ECOLOGISTES, LE BILAN DE CES CINQ DERNIERES ANNEES EST BIEN MAIGRE.

Les espoirs de mise en place d'une politique de l'Environnement novatrice et conséquente suscités par l'arrivée de la Gauche en 1981, en effet, se sont vite évanouis pour laisser place à la constatation d'une absence de volonté politique dans ce domaine mise en évidence par la baisse constante de la part du budget de l'environnement dans le budget de l'Etat : 1,2% en 1979, 0,8% en 1986. Le budget actuel de l'Environnement fait 0,8 pour mille du budget de l'Etat soit, à titre d'exemple, quatre fois moins que la somme consacrée aux "Chantiers du Président". Cette inconséquence budgétaire entraîne l'incapacité de plus en plus grande du Ministre de l'Environnement de faire face à ses engagements, ainsi qu'un glissement des activités vers ce qui coûte le moins, mais qui n'est malheureusement pas le plus utile pour la collectivité.

Si l'on peut porter au crédit du Ministre de l'Environnement une incontestable amélioration des relations avec les associations de l'environnement, les mesures prises lors de l'affaire des déchets de SEVESO, ses actions au niveau européen ainsi que la taxe sur la pollution de l'air, le SNE-CFDT rappelle qu'il en va autrement pour ce qui concerne la pollution des eaux. Il demeure en effet plus rentable pour les entreprises, les collectivités locales, de polluer que de dépolluer, puisque c'est la collectivité qui en paie le coût social.

En matière de faune, Mme BOUCHARDEAU se fait complice du détournement d'un bien commun au profit de quelques uns. La faune n'est pas le bien exclusif des chasseurs et des pêcheurs, mais celui de tous. Pourtant, la revue "nos chasses" qui traitait Mme BOUCHARDEAU de "Dame de Fer Rouge", lui souhaite maintenant "bonne chance" (n°306 et 314). Ainsi, les lobbies de chasseurs et de pêcheurs en arrivent à se féliciter de la complicité du ministre.

De même, face à l'administration, Mme BOUCHARDEAU a abandonné toute velléité de réexaminer les monopoles, les chasses gardées.

suite

On peut donc constater, qu'en dépit de quelques mesures positives, les aspects néfastes l'emportent largement dans le bilan effectué par le SNE-CFDT : manque de moyens, écoute consentante des groupes de pression privés (chasseurs et pêcheurs notamment) "marginalisme administratif" au sein même de l'appareil d'Etat. Cependant, le S.N.E.-C.F.D.T rappelle que le but de cette prise de position publique n'est pas seulement de critiquer une gestion insuffisante, mais aussi de tenter d'insérer la politique de l'environnement dans le débat politique duquel elle est presque totalement absente, souhaitant que nos futurs élus sortent un instant des querelles politiciennes sur la cohabitation pour se pencher sur cette question qui n'a pas disparu des préoccupations des français.

Le SNE-CFDT rappelle qu'il a édité ses "propositions pour une politique de l'environnement" dans un document rendu public en mars 85. Ce document reste d'actualité et est disponible sur simple demande.

Pour tous contacts :

Yves MERILLON
Tél (1) 47.76.44.24

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFSPN

8.9.10. 11 MAI 1986

LIMOGES

THÈME: BILANS ET PERSPECTIVES DES
ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA
NATURE

CHASSE

CHASSE : UN DIMANCHE ORDINAIRE

10h du matin. Une douce torpeur règne sur la montagne qui respire au cœur de l'été indien tout semble calme, apaisé. Le charme de la montagne alanguie en ce début d'automne opère.

Soudain, plusieurs coups de feu claquent dans le silence. Ceux-ci me ramènent à la dure réalité des hommes. Je compte onze coups de feu. Plus bas, dans le vallon, une équipe de chasseurs est là.

Dans mes jumelles, j'aperçois un chamois. Il est blessé. Les reins brisés, l'arrière-train paralysé, l'animal essaie de se déplacer vers le bas de la pente, en se traînant sur les pattes avant.

L'un des chasseurs dont l'arme s'est enrayée se lève. En trottant allégrement, il se rapproche du chamois. Complètement affolé, l'animal cherche à fuir. A plusieurs reprises, il bute sur un obstacle et s'écroule. A chaque fois, il se relève et reprend sa progression. Son instinct de vie est le plus fort. Le chasseur qui est à présent à 20 m du chamois le suit tranquillement. Il met en oeuvre un stratagème subtil. Comme s'il s'agissait de mener un mouton, je l'entends crier: "allez brrr...!". Le chamois blessé doit descendre le plus bas possible dans la pente. Ce sera toujours ça de gagné, c'est tellement lourd à porter un chamois !

Tout de même, un deuxième chasseur se décide. C'est une femme. Elle s'approche à quelques mètres de l'animal. Le coup de feu - ce doit être fini - Non, pas encore... Le chamois, accroché à la vie, refuse son sort inexorable. Il se traîne, trébuche à nouveau. Il veut échapper à ses agresseurs.

Le premier chasseur sort alors un couteau de son sac. En quelques enjambées, il se saisit de l'animal. Il se baisse. J'entends, malgré la distance qui me sépare du chamois, un bêlement rauque, suprême sursaut de vitalité. Quelques soubresauts... de plus en plus faibles... et puis plus rien. C'est fini.

11 h 30. dimanche 22 septembre 1985 sur un lit de myrtilles qui flamboient en cet automne radieux, un chamois vient de mourir, égorgé, à Mollières, dans le Parc National du Mercantour.

Jacques DETTWILER.

EQUIPEMENT

BASE DE LOISIRS DE ST VIATRE

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

PARTICIPATION

Au total, 343 observations ont été mentionnées sur les registres, soit :

- 291 favorables au projet,
- 49 défavorables,
- 3 sans avis tranché .

En outre, 154 lettres individuelles ont été adressées au Président de la Commission d'enquête et jointes au dossier.

Sur ces 154 lettres :

- 56 approuvent le projet,
- 94 y sont opposées,
- 3 n'expriment pas d'avis.

Trois rapports ont été remis à la Commission d'enquête : 2 de la FRAPEC: Fédération Régionale des Associations de Protection de l'Environnement du Centre, 1 de Sologne Nature Environnement, associations opposées au projet.

526 lettres pétitions (178 favorables et 343 opposées) ont été remises ou transmises à la Commission d'enquête.

Ces lettres pétitions de quatre modèles différents ont recueilli 5 189 signatures (2 175 pour le projet et 3 014 contre). La plupart de ces pétitions ont été remises le dernier jour de l'enquête.

OPPORTUNITE DU PROJET

Le projet de ST VIATRE paraît à tout le moins prématuré puisque la question de l'opportunité de tels équipements n'est pas réglée.

PROBLEMES ECOLOGIQUES

La commune de ST VIATRE figure dans la liste des zones humides d'importance internationale pour la faune et la flore.

Abstraction faite du nombre des interventions et du caractère international de la mobilisation auxquels a donné lieu l'enquête, des personnalités dont la qualité scientifique et la compétence ne peuvent être mises en doute ont manifesté une certaine inquiétude quant aux impacts sur l'environnement que pourrait entraîner le projet.

L'étude d'impact jointe au dossier ne lève pas semble-t-il toutes les incertitudes en particulier sur les points suivants :

- protection des oiseaux d'eau,
- hydrologie et effets sur la "chaîne des étangs"

PROBLEMES TECHNIQUES

Sur le plan technique, l'étude du dossier et les diverses observations et griefs émanant tant des services de l'Etat que des associations et des particuliers, font apparaître certaines imprécisions et lacunes, notamment sur les points suivants :

- alimentation en eau potable,
- canaux et qualité des eaux,
- assainissement,
- présence de moustiques,
- problèmes de circulation et sécurité.

PROBLEMES SOCIO-ECONOMIQUES

C'est certainement le thème le plus sensible du dossier soumis à l'enquête publique, c'est au nom de l'emploi que se sont mobilisés très nombreux les défenseurs du projet et parmi eux la grande majorité des habitants de ST VIATRE qui sont venus manifester leur volonté de voir aboutir le projet.

Si la base de loisirs se réalisait et fonctionnait comme cela est envisagé dans le dossier, ce projet constituerait un important ballon d'oxygène pour la commune de ST VIATRE et ses environs non seulement en terme d'emplois directs créés par la base mais également en terme d'emplois induits ou de retombées économiques tant au moment de la réalisation du chantier que dans la phase d'exploitation ultérieure.

Le maintien des emplois qui seraient créés dépend du bon fonctionnement de la base ; si la rentabilité est insuffisante :

- que devient le complexe de loisirs ?
- que devient le personnel employé ?
- que deviennent les équipements réalisés et qui les entretiennent ?
- que deviennent les CHAUMINES en location ?

Sur ce dernier point, on doit remarquer que, cela ne demandant pas d'autorisation administrative particulière, il ne serait pas possible de s'opposer à la vente des chaumines. Cela aurait pour effet de créer une zone très importante de résidences secondaires ce qui serait fondamentalement différent du projet envisagé.

Ce scénario qui paraît un peu catastrophique a été largement évoqué et ne peut à notre avis être complètement écarté.

L'argument consistant à mettre en avant le fait qu'il s'agit d'un projet complètement privé ne faisant pas appel à l'argent public et ne coûtant

tant rien à la commune, ne nous paraît pas par faitement pertinent, en dernier ressort si l'opération devait pour une raison ou pour une autre ne pas se dérouler comme prévu, c'est la commune qui devrait intervenir.

Pour l'ensemble des motifs précédemment évoqués et dans l'état actuel du dossier, la Commission d'enquête ne peut qu'émettre un avis très réservé sur l'autorisation de création-réalisation de la ZAC de l'ARSENDRIE.

Trop d'incertitudes demeurent, trop de problèmes sont posés, que l'enquête publique n'a pas permis de résoudre et qu'il n'est ni du rôle ni de la compétence de la Commission d'enquête de solutionner.

Quelle que soit la décision de l'autorité chargée de se prononcer sur le projet, la Commission d'enquête souhaite porter à sa connaissance un certain nombre d'éléments que le projet de ST VIATRE aura permis de mettre en évidence au travers de différentes interventions=



AMENAGEMENT FONCIER ET MILIEU NATUREL

INDEMNISATION DES AGRICULTEURS DANOIS EN CAS DE DRAINAGE INTERDIT POUR RAISONS ENVIRONNEMENTALES

Depuis le 1er juillet 1985, date d'entrée en vigueur de la loi adoptée par le Folketing le 30 avril 1985*, les agriculteurs danois souhaitant améliorer par drainage la qualité de leurs terres agricoles fortement chargées en sels de fer (ocre) sont tenus de demander une autorisation administrative. Ce drainage risque en effet d'entraîner une pollution des eaux par la dissolution des sels contenus dans le sol. Cette nouvelle loi prévoit que les agriculteurs pourront obtenir des indemnités pour filtrer les eaux de drainage, ou s'ils se voient opposer un refus de l'administration. Cette loi remplace les mesures transitoires existantes depuis trois ans. Les autorisations devront être demandées aux autorités locales, mais l'examen des cas importants seront du ressort de l'Agence nationale de l'Environnement (Miljøstyrelsen). Les pouvoirs publics pourront refuser de donner ces autorisations pour des motifs de protection de la pêche et de l'environnement, ou si le montant des indemnités compensatrices pour le filtrage des eaux de drainage est trop élevé: des telles indemnités pourront en effet être versées aux agriculteurs qui ne pourront, du fait de ce refus, valoriser leurs terres agricoles. Leur montant sera fixé en fonction d'un compromis basé sur la valeur potentielle des terres après drainage. La superficie des exploitations devra être supérieure à 10 ha pour que cette indemnisation puisse être perçue.

Tel était le thème de la réunion d'information organisée le 16 janvier 86 à Paris par la Direction de l'Aménagement du Ministère de l'Agriculture. De cette réunion, est ressortie la nécessité, face aux difficultés posées par tout aménagement ou remembrement foncier, d'une "véritable pédagogie de l'environnement", nécessité soulignée à la fois par M. VILLEY, chef de l'atelier central d'environnement au ministère de l'Environnement, qui a insisté sur l'amplification des actions de sensibilisation et de formation à mener dès l'école, ainsi que par M. RENARD, Directeur de l'Aménagement au Ministère de l'Agriculture, pour qui les deux cibles à convaincre prioritairement doivent être les agriculteurs, dont la formation devrait intégrer davantage de préoccupations d'ordre écologique, et les élus locaux, du fait des nouvelles responsabilités et moyens d'intervention que leur confère la décentralisation.

L'ensemble des intervenants à cette réunion (où la FFSPN était représentée par Mme Germaine RICOU, M. TERRASSON et M. TOUZAN) s'est prononcé pour une conception plus globale de l'aménagement et a défini les "ingrédients" de la réussite pour une réelle prise en compte de l'environnement dans l'aménagement foncier: La présence d'associations fortes, capables de s'ériger au besoin en groupes de pression, une administration "ouverte", une population locale "sensibilisée". Et aussi pas mal d'imagination.

TOURISME



AUTOS ET MOTUS VERTES : AUTOS ET MOTUS SAUVAGES ?

Les études sérieuses et complètes sur la fréquentation de la nature par les véhicules motorisés sont rares. le S.R.E.T.l..E du Ministère de l'Environnement vient d'en publier une particulièrement intéressante intitulée "LES VEHICULES DE LOISIRS TOUT TERRAIN, développement actuel et perspectives".

L'analyse présentée est à la fois écologique, économique, psycho-sociologique et juridique.

En voici quelques extraits :

p.23 ...:

"en définitive, l'ensemble des activités tout terrain contribue au déficit du commerce extérieur (plus de 1,5 milliard de francs, note de la rédaction) et profite essentiellement à l'industrie japonaise...."

p.24...:

"le fait même qu'en période de crise, les ventes de véhicules tout terrain ont continué à croître dans un marché déprimé ou en régression permet d'avancer que l'on se trouve confrontés à un phénomène structurel...."

p.27...:

"il paraît certain que le nombre de véhicules aptes à investir l'espace non routier va s'accroître (10% par an, note de la rédaction), d'une façon considérable...."

p.30...:

"en effet, à la question : pourquoi voulez-vous m'exclure de la Nature à laquelle j'ai un droit égal au vôtre, on peut répondre : votre droit d'accès à la nature est fonction de votre niveau de nuisance et de la comptabilité des autres usagers avec celui que vous voulez exercer...."

p.31...:

"tout effort de quantification, serait-il relatif, peut aider à dépassionner le débat..."

p.32 ...:

"on peut constater que tous les types de sols examinés sont vulnérables à l'action des véhicules tout terrain à l'exception de certains dépôts, de lacs asséchés et d'argiles sur des pentes faibles (moins de 10%). Les vitesses de cicatrization sont variables selon les types de sols, mais encore faut-il arrêter totalement la fréquentation des véhicules tout terrain. Mais, lorsque dans la zone semi-aride, la mince couche de sol a été enlevée, la formation de sol à partir de la roche-mère prendra des centaines d'années..."

p.36...:

"la surface affectée par le bruit d'un seul véhicule est considérable. En forêt et dans des conditions normales d'utilisation, le bruit d'une moto est perceptible à :

moto silencieuse 1300 m
moto normale 2300 m
moto bruyante 3800 m

p.37...:

"en France, l'un des objectifs des constructeurs est d'en (le bicross ou mountain bike, note de la rédaction) populariser l'utilisation pour descendre en été les pistes de ski..."

p.39...:

"les véhicules tout terrain facilitent le braconnage car ils permettent d'accéder à des zones qui, jusque là, n'étaient pas ou peu fréquentées par les chasseurs..."

p.40...:

"pour simplifier, on peut avancer qu'un conflit d'utilisation existe entre tous les modes de pénétration du milieu et qu'il est directement proportionnel au degré d'impact..."

p.41 ...:

"une moto conduite avec beaucoup de soin modifie 3000 m2 de terrain pour 20 km parcourus. Pour un 4x4 conduit d'une façon identique, la proportion passe à 9000 m2 pour 20 km parcourus, soit multipliés par un facteur 3. En comparaison, il faut à un randonneur parcourir 140 km pour affecter la même surface..."

p.48...:

"les amateurs de nature non motorisés avaient un niveau scolaire et universitaire très nettement supérieur, tandis que les utilisateurs de véhicules tout terrain disposaient d'un revenu légèrement plus élevé..." (pour les USA, note de la rédaction).

p.49...:

"une chose paraît certaine, c'est que, quel que soit le système de valeurs auquel ils se rattachent, les utilisateurs du milieu naturel auront de plus en plus recours au véhicule tout terrain et que seule une gestion intelligente peut limiter dégradations et conflits..."

Il y en a comme cela sur près de 150 pages, bien illustrées et bien argumentées. Puisse cet échantillon vous donner envie de lire ce rapport (à demander au SRETIE ou à défaut à la Fédé): il me paraît contenir beaucoup d'informations de tous ordres particulièrement utiles à nos démarches.

G. BENEST

FEUILLETON OFFICES DU TOURISME : 5^E ÉPISODE

La FNOTSI vient de tenir son Assemblée Générale le Président de la FFSPN fut invité à y prendre la parole. Voici le texte présenté par la FFSPN à la FNOTSI :

"Monsieur le Président et chers Amis,

Je dois tout d'abord vous présenter les excuses de J.P. RAFFIN; il aurait volontiers participé à votre AG si ses obligations professionnelles (elles aussi exigeantes) ne l'en empêchaient. Il m'a donc demandé de vous transmettre ces quelques mots.

La FFSPN et la FNOTSI se sont rencontrées en 1982 : c'est tout récent et pourtant quel chemin parcouru ! Cette année-là, nous avons consacré notre AG au Tourisme et aux Loisirs et nous venions vous en présenter les résultats.

Depuis, nous avons essayé ensemble d'apporter notre pierre à un tourisme respectueux des milieux qui l'accueillent: la mise en place de votre concours "la Cigogne de Cristal" est à cet égard exemplaire. Nous lui souhaitons vraiment tout le succès qu'il mérite.

Quel est notre objectif ? Réussir à concilier les exigences de la pratique des activités du Tourisme et des Loisirs avec les impératifs du fonctionnement des écosystèmes où ces activités se déroulent ; ce n'est pas la quadrature du cercle bien au contraire ! La qualité de certains dossiers de candidature à la Cigogne de cristal le prouve amplement.

Comment y parvenir ? Il existe des organismes responsables de la prise en charge du tourisme c'est vous, il existe aussi des organismes responsables de la prise en charge de la protection de la nature : c'est vous.

Vous connaissez le dicton : "chacun son métier, les moutons seront bien gardés". C'est vrai et c'est pourquoi, il était tout à fait positif d'inclure dans votre annuaire les adresses de nos principales fédérations (je tiens d'ailleurs ici à vous en remercier) auxquelles vous pouvez donc vous adresser en cas de besoin. Ce sera un excellent moyen de développer sur le terrain notre toute jeune collaboration (rappelez-vous la convention qui sera prochainement signée entre nos deux fédérations): vous pouvez compter sur nous

Mais nous pensons que ceci n'est pas suffisant: il nous semble qu'il vaudrait mieux dès le début concevoir un produit touristique tel qu'il ne pose pas de problème majeur aux milieux qui l'accueillent. Ceci est avant tout un état d'esprit, il n'y a guère le temps ici pour développer ce point fondamental; mais je me réjouis que ce soit l'esprit qui anime votre commission Environnement.

Monsieur le Président, il y a un an, à cette même tribune, vous disiez souhaiter des amis; mais vous précisiez que vous n'aviez pas besoin d'amis faciles. La FFSPN n'est pas et ne sera pas facile, mais elle est et sera l'amie de votre fédération."



LEGISLATION

CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE LA CHASSE

LE DECRET CREANT LES CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE LA CHASSE VIENT D'ETRE PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU 9 MARS 86. LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT VA PROCHAINEMENT ENVOYER UNE CIRCULAIRE AUX PREFETS POUR LEUR DONNER DES INSTRUCTIONS SUR LA MISE EN PLACE DE CES CONSEILS.

LES ASSOCIATIONS DOIVENT DE TOUTE URGENCE PRENDRE CONTACT AVEC LEUR PREFET EN VUE DE NOMINATIONS.

Décret n° 86-330 du 7 mars 1986 portant institution de conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre de l'environnement,
Vu le code rural, livre III, titre I^{er} ;
Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, et notamment son article 40 ;
Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage ;
Vu l'avis du comité interministériel de l'administration territoriale,

Décète :

Art. 1^{er}. - Il est institué auprès du commissaire de la République de chaque département un organisme consultatif, dénommé conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage.

Art. 2. - Le conseil est chargé de donner au commissaire de la République son avis sur les moyens propres à :

- préserver la faune sauvage et ses habitats ;
- favoriser la gestion de la faune sauvage ;
- développer le capital cynégétique dans le respect des équilibres biologiques et des intérêts agricoles et forestiers ;
- améliorer les conditions d'exercice de la chasse.

Art. 3. - Le conseil est présidé par le commissaire de la République ou son délégué. Il comprend :

1° Huit représentants des intérêts cynégétiques :
- le président de la fédération des chasseurs ou son délégué ;

- sept personnes qualifiées nommées sur proposition du président de la fédération des chasseurs ;

2° Quatre représentants des intérêts agricoles et sylvicoles :
- un représentant de l'Office national des forêts ;

- un représentant du centre régional de la propriété forestière ;

- le président de la chambre d'agriculture ou son délégué ;
- un représentant des intérêts agricoles choisi parmi les organisations les plus représentatives ;

3° Deux représentants d'organismes scientifiques ou personnes qualifiées dans les sciences de la nature ;

4° Deux représentants d'associations agréées au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 susvisée, choisies parmi les organisations les plus représentatives.

Le secrétariat du conseil est assuré par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

Art. 4. - Les membres du conseil sont nommés par le commissaire de la République pour une période de six ans renouvelable.

En cas de démission, de décès ou de perte de la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés, les membres nommés doivent être remplacés dans les trois mois. Le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leur prédécesseur.

Nul ne peut être nommé membre de plus d'un conseil départemental.

Les membres sont remplacés en cas d'absence ou d'empêchement par des membres suppléants nommés en même temps et dans les mêmes conditions que les titulaires.

Art. 5. - Les fonctions des membres du conseil sont exercées à titre gratuit.

Art. 6. - Le ministre de l'environnement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 mars 1986.

LAURENT FABIUS

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'environnement,
HUGUETTE BOUCHARDEAU

PROTECTION DU GRAND TETRAS

Arrêté du 10 décembre 1985 relatif à la protection du grand téttras

Le ministre de l'agriculture et le ministre de l'environnement,
Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;

Vu le décret n° 77-1295 du 27 novembre 1977, pris pour l'application des articles 3 et 4 de la loi susvisée et concernant la protection de la flore et de la faune sauvages du patrimoine naturel français ;

Vu l'arrêté du 17 avril 1981 modifié fixant la liste des oiseaux protégés ;

Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage ;
Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. - Sont interdits pour une durée de cinq ans sur le territoire des régions Lorraine, Alsace, Franche-Comté et Rhône-Alpes et en tout temps la destruction ou l'enlèvement de œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des spécimens de grand téttras (*Tetrao urogallus*), qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente ou leur achat.

Art. 2. - Le directeur de la protection de la nature et le directeur de la qualité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 décembre 1985.

Le ministre de l'environnement,

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de la protection de la nature :

L'administrateur civil,

G. SIMON

Le ministre de l'agriculture,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la qualité,

G. JOLIVET

EUROPE

PREMIER CONGRES EUROPEEN SUR LA LUTTE CONTRE LA CHASSE

La Fédération Européenne contre la Chasse (EFAH) organise un Congrès International sur la Lutte contre la chasse à Vico Lake (Italie centrale) du 30 mai au 2 juin 1986.

Au programme :

- statistiques de chasse
- législation de la chasse
- chasse et Communauté Européenne
- chasse et agriculture
- chasse et tourisme
- chasse et équilibre écologique
- chasse et sécurité
- chasse et éthiques
- sabotage de la chasse
- les actions politiques contre la chasse
- les actions juridiques contre la chasse
- les effets de l'abolition de la chasse
- la capture d'oiseaux
- le tir aux pigeons.

Une traduction simultanée en anglais, français allemand et italien est prévue.

Les droits d'inscription s'élèvent à 30000 liras.

Pour les inscriptions et les informations supplémentaires, écrire à :

EUROPEAN FEDERATION AGAINST HUNTING
(EFAH)
Via Magenta 5
I-00185 ROMA RM

LE CONSEIL DE L'EUROPE A LA RECHERCHE D'ASSOCIATIONS DYNAMIQUES

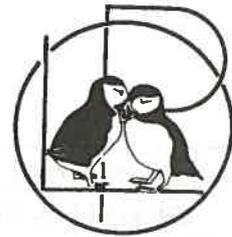
Le Conseil de l'Europe recherche des associations privées qui ont mené une action significative ayant influencé la vie publique, la pratique administrative ou la législation - ou, au contraire, dont l'action s'est soldée par un échec total en raison d'obstacles insurmontables.

C'est en effet, au moyen d'études de cas précises qu'un colloque de deux jours, organisé en novembre 1986 à Strasbourg, permettra de confronter parlementaires, élus locaux et régionaux, ainsi que des représentants du monde associatif de toute l'Europe. Le thème en sera : "la vie associative - soutien ou menace pour la démocratie parlementaire?"

Toute association privée ayant mené une action importante dans ce contexte peut s'adresser pour toute information complémentaire au Service des Relations Publiques - DPl - Conseil de l'Europe
BP 431 R6 F - 67006 STRASBOURG CEDEX

lettre du hérisson n° 41 mars 86

ANNONCES



La LPO recherche :

un animateur (trice) pour mai, juin, juillet, août 86

Profil du poste :

- solide expérience en animation
- sens des responsabilités et des relations,
- connaissances en gestion
- connaissances en écologie marine et littorale.

Lieu de travail : Côtes du Nord

Envoyer C.V. à :

J.F. LOUINEAU
LPO
La Corderie Royale
BP 263
17305 ROCHEFORT CEDEX

LA FEDERATION REGIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE DE FRANCHE COMTE recherche un objeteur de conscience pour être affecté en juin prochain dans une association membre : la Maison de la Nature de BRUSSEY en Hte Saône.

2 profils de postes possibles (selon la compétence des candidats) :

- soit animation nature avec des jeunes et des adultes (encadrement de stages "découverte des milieux naturels, de la faune, de la flore, etc)

- soit travail de relations extérieures, de marketing et commercialisation (promotion des stages recherche de groupes, etc...).

Dans les deux cas, sont exigés :

- maturité et autonomie dans le travail,
- permis de conduire et véhicule
- participation ponctuelle aux tâches diverses de l'association.

Candidatures à adresser à :

Maison de la Nature de BRUSSEY
BRUSSEY
70150 MARNAY



PRIX INTERNATIONAL POUR DE JEUNES CHERCHEURS DE LA NATURE

Ouvert aux jeunes de 15 à 23 ans, au 31 décembre 1986, ainsi qu'aux membres de l'UICN, ce prix international centrera son thème sur les cultures traditionnelles et la conservation de la nature en vue de l'élargissement de la Communauté Economique Européenne.

Les travaux devront être des originaux non publiés, écrits en français, anglais ou dans l'une des langues d'Espagne.

Les prix s'échelonneront comme suit :

- 1er prix : diplôme et 750 000 pesetas
- 2e prix : diplôme et 500 000 pesetas
- 3e prix : diplôme et 250 000 pesetas

Date limite pour la soumission des travaux :

15 OCTOBRE 1986

Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à :

INSTITUTO DE LA JUVENTUD
Ministerio de Culturor
Jose Ortega y Masser 71
28006 MADRID (Espagne)
Tél. 401.13.00

SUPPRESSION DE LA FOIRE A LA SAUVAGINE

La SPN Midi Pyrénées vient d'obtenir la suppression de la Foire à la Sauvagine. Le président du Syndicat de la Récupération et du recyclage du Sud Ouest a décidé cette suppression à compter de 1986.

Nous ne pouvons que nous en réjouir et espérer qu'il en sera rapidement de même pour la foire de Châlon-sur-Saône.

ACTIVITES EDUCATIVES : TRANSFERT DES COMPETENCES

Les dispositions de la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 (art.26) offre aux collectivités locales, la possibilité de devenir les organisateurs d'activités complémentaires à but éducatif, en matière d'enseignement public.

Depuis le 1er septembre 85, une convention peut être passée entre une commune, un département ou une région et une école, un collège ou un lycée pour faire intervenir des personnes appartenant, entre autres, à des associations de protection de la nature. Cette convention, signée en début d'année scolaire a une durée d'un an.

La collectivité locale qui propose cette activité complémentaire à un établissement scolaire, en supporte la charge financière : frais d'équipement et rémunération des personnes mises à disposition pour cette activité.

Tous les conseils généraux et toutes les mairies ont reçu du commissaire de la République, un modèle de convention pour l'organisation de ces activités complémentaires pendant le temps scolaire.

A nous de savoir faire mettre en oeuvre cette circulaire interministérielle du 8 août 1985 publiée au J.O du 25 août 85.

Faites-nous part de vos démarches dans ce domaine.

VOYAGE EN ECOSSE

La Ligue Française pour la Protection des Oiseaux de Paris organise du 1er au 13 juin 1986, un voyage "LES GRANDES COLONIES D'OISEAUX MARINS EN ECOSSE".

Ce voyage de 13 jours est ouvert à tous ceux qui veulent en savoir plus sur les oiseaux de mer en goûtant aux joies simples de l'observation dans la nature, mais également à ceux qui veulent connaître les menaces qui pèsent sur eux.

Pour obtenir le programme détaillé, s'adresser à :

Michel CRAMOIS
LPO Paris
48, rue Ste Anne
75002 PARIS
Tél. 47.03.40.60

STAGES

"HYDROGÉOLOGIE ET VULNÉRABILITÉ DES NAPPES"

4-6 JUIN 1986

AZAY LE FERRON (INDRE)

Ce stage est organisé par l'Association des Techniciens en Hygiène de l'Environnement qui a été créée en 1980; elle est composée en majorité par des anciens étudiants de l'Institut Universitaire de Technologie de Tours. Cette association est agréée au titre de la formation professionnelle continue et organise d'une manière régulière des stages favorisant des échanges techniques et permettant l'acquisition de nouvelles connaissances dans le domaine de l'Environnement.

Pour participer à ce stage, contacter :

Marc JUNQUET
DDE de l'Indre
Service de l'Environnement
Tél. 54.27.45.37 Poste 427

DECOUVRIR LEUCATE ET SES OISEAUX MIGRATEURS

Tous les ornithologues connaissent! Ils savent que LEUCATE est un lieu privilégié pour l'observation des oiseaux et surtout des rapaces dans leur migration prénuptiale.

En effet, situé sur le littoral méditerranéen, entre mer et Corbières, le site unique de la falaise de la Franqui (au-dessus LEUCATE) a permis à une équipe d'ornithologues d'observer depuis plusieurs années quelques 250 espèces d'oiseaux dont 17500 rapaces migrateurs en 1982.

Cette année, le Fonds d'Intervention pour les Rapaces à mis de nouveau sur pied le camp de LEUCATE.

L'étude des migrations continue, mais avec une vocation plus pédagogique puisque les ornithologues se transforment en animateurs et accueillent les scolaires ainsi que le grand public sur une période allant du 1er mars au 31 mai.

Nous encourageons tous les observateurs disponibles à venir nous rejoindre afin de suivre le mieux possible les migrations.

Si vous désirez avoir des renseignements sur un hébergement possible, contacter le FIR :

FIR
BP 27
92520 LA GARENNE COLOMBES
Tél. 16 (1) 47.71.02.87

STAGE MIGRATION D'OISEAUX

DU 31 MARS AU 4 AVRIL 1986

AU COL DE L'ESCRINET

La migration, phénomène encore mal expliqué, pousse chaque année des milliers d'oiseaux à entreprendre de longs voyages entre les zones d'hivernage (Afrique) et leur territoire de reproduction (Europe).

L'un des grands axes migratoires de printemps passe par le col de l'Escrinet (Ardèche). Depuis 5 ans, un camp d'observation a permis de révéler l'importance scientifique et spectaculaire de ce passage : 135 espèces dont certaines rares comme le Balbuzard pêcheur, l'aigle botté, la cigogne noire cotoyant des vols massifs de mouettes rieuses ou de milans noirs.

Cette année encore, la FRAPNA Ardèche organise un stage d'initiation et d'observation de ces oiseaux du lundi 31 mars au vendredi 4 avril 86. Des exposés et des montages audiovisuels compléteront les observations de terrain.

Nombre de places limité .

Prix : 700,00 F

Acompte : 300,00 F

Pour s'inscrire, contacter :

FRAPNA Ardèche
Centre le Bournot
BP 207
07204 AUBENAS
Tél. 75.36.44.22



INUTE...DERNIERE MINUTE...



CHASSE SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

DANS LE CADRE DES TEXTES DE FIN DE GOUVERNEMENT, LE DECRET SUR LES ADJUDICATIONS DE CHASSE SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL VIENT D'ETRE SIGNE.

ON NOTERA, AVEC SATISFACTION, QUE LA DEMANDE DE LA FFSPN CONCERNANT LA POSSIBILITE POUR LE MINISTRE D'ETABLIR DES RESERVES DE CHASSE A ETE ACCEPTEE.

LES ASSOCIATIONS ONT DONC INTERET D'URGENCE A FAIRE LEUR PROPOSITION DE RESERVES AU MINISTRE (EN ENVOYER COPIE A LA FFSPN).

Décret n° 86-402 du 7 mars 1986 modifiant le décret n° 68-916 du 18 octobre 1968 fixant les règles d'exploitation de la chasse sur le domaine public fluvial

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et du budget, du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports et du ministre de l'environnement,

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le code rural ;

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure ;

Vu le décret n° 68-916 du 18 octobre 1968 fixant les règles d'exploitation de la chasse sur le domaine public fluvial,

Décrète :

Art. 1^{er}. - Dans le décret du 18 octobre 1968 susvisé, les mots : « préfet » et « directeur des impôts chargé du domaine » sont remplacés respectivement par : « commissaire de la République » et « directeur des services fiscaux ».

Art. 2. - Le dernier alinéa de l'article 1^{er} du décret du 18 octobre 1968 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Toutefois sur décision du ministre chargé de la chasse certaines parties du domaine public fluvial peuvent être constituées en réserve au sens de l'article 376 du code rural. »

Art. 3. - Le dernier alinéa de l'article 2 du décret du 18 octobre 1968 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« L'adjudication est prononcée par le commissaire de la République ou son délégué assisté des représentants du service gestionnaire et du service des domaines. »

Art. 4. - Le premier alinéa de l'article 3 du décret du 18 octobre 1968 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le commissaire de la République détermine les lots qui seront exploités par licences. »

Art. 5. - Le troisième alinéa de l'article 4 du décret du 18 octobre 1968 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« La liste des parties du domaine public fluvial qui pourront faire l'objet des amodiations prévues aux deux alinéas ci-dessus est arrêtée par le commissaire de la République. »

Art. 6. - Le ministre de l'économie, des finances et du budget, le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, le ministre de l'environnement, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget et de la consommation, et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 7 mars 1986.

LAURENT FABIUS

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'environnement,
HUQUETTE BOUCHARDEAU

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,
PIERRE BÉRÉGOVOY

Le ministre de l'urbanisme, du logement
et des transports,
JEAN AUROUX

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie,
des finances et du budget, chargé du budget
et de la consommation,
HENRI EMMANUELLI

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre
de l'urbanisme, du logement et des transports,
chargé des transports,
CHARLES JOSSELINE

LA LETTRE DU HERISSON

SPECIAL ASSOCIATION

**diffusion
interne**

SOMMAIRE

<i>EDITORIAL</i>	<i>P. 2</i>
<i>ASSEMBLEE GENERALE</i>	<i>P. 3/6</i>
<i>VIE ASSOCIATIVE : HAUT COMITE E L'ENVIRONNEMENT</i>	<i>P. 7</i>
<i>AVIS IMPORTANT AUX ASSOCIATIONS</i>	<i>P. 7</i>
<i>BASSINS VERSANTS</i>	<i>P. 8</i>
<i>FNDVA : VOUS VOULEZ DES SOUS.. ET VITE!</i>	<i>P. 8</i>

EDITORIAL

AVENIR.

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS SA CRÉATION, LA FÉDÉRATION VA CONSACRER SON A.G À SE PENCHER...SUR LA FÉDÉRATION. NARCISSISME ? AUTOSATISFACTION ? CRISE? RIEN DE TOUT CELA VRAIMENT ; MAIS LA NÉCESSITÉ, SIMPLEMENT, D'Y VOIR PLUS CLAIR DANS LES FINALITÉS, LES MODALITÉS ET L'EFFICACITÉ DE NOTRE POLITIQUE ET DE NOTRE FONCTIONNEMENT ; EN SOMME, LA "VISITE DES 20 000 KM" DE L'AUTOBUS DES PROTECTEURS DE LA NATURE !

LA DERNIÈRE A.G A SOULIGNÉ, À TRAVERS QUELQUES DÉBATS ET CRITIQUES, COMBIEN IL DEVENAIT DIFFICILE DE FAIRE TOURNER CETTE LOURDE INSTITUTION QU'EST DEVENUE LA FÉDÉRATION AVEC DES MODALITÉS QUI RESTAIENT CELLES DE SA CRÉATION. C'EST POURQUOI, AU VU DES CONCLUSIONS D'UN GROUPE DE TRAVAIL CONSTITUÉ SUR CE PROBLÈME (1) LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A DÉCIDÉ PLUSIEURS MESURES QUI SERONT DEVENUES EFFECTIVES LORS DE LA PROCHAINE A.G :

- ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR EXÉCUTIF, CHARGÉ DU FONCTIONNEMENT DU SÉCRÉTARIAT DE LA FÉDÉRATION, DE LA GESTION DU PERSONNEL, ET DU SUIVI DES AFFAIRES. C'EST MADAME LILIANE MOOR, QUI PRENDRA SES FONCTIONS EN AVRIL.
- RÉFORME DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION. POUR RENDRE À CETTE FONCTION SON VÉRITABLE CARACTÈRE DE DIRECTION GÉNÉRALE ET DE COORDINATION, IL FALLAIT ALLÉGER AU MAXIMUM LA CONVERGENCE DES CHARGES VERS LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. IL A DONC ÉTÉ DÉCIDÉ DE CONFIER À CERTAINS ADMINISTRATEURS LA PLEINE RESPONSABILITÉ DE CERTAINS DOMAINES D'ACTION, DANS UNE PROCÉDURE QUE NOUS AVONS DÉNOMMÉE "CONTRATS D'OBJECTIFS". AINSI GÉRÉS PAR DES ADMINISTRATEURS PARTICULIÈREMENT MOTIVÉS, LES DOSSIERS COURANTS CONCERNANT LA CHASSE, LA FORÊT, L'EAU, L'AGRICULTURE, L'ÉNERGIE, ETC... DEVRAIENT CESSER DE PARALYSER LE SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL. À TERME, CETTE DÉMARCHE DEVRAIT FAVORISER LA DÉMULTIPLICATION DES ACTIONS DE LA FFSPN ET SON EFFICACITÉ. UNE NOTE DE PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE CES MESURES PARAÎTRA PROCHAINEMENT DANS LA LETTRE DU HÉRISSON.

IL Y A TOUTEFOIS UNE CONDITION ESSENTIELLE POUR QUE CETTE RÉFORME SE CONCRÉTISE HEUREUSEMENT : QUE LA FÉDÉRATION DISPOSE D'ADMINISTRATEURS COMPÉTENTS, ACTIFS, DÉVOUÉS, ET VOLONTAIRES POUR ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DE CES "CONTRATS D'OBJECTIFS".

C'EST POUR CETTE RAISON AUSSI QUE NOUS RENOUVELONS NOS APPELS AUX CANDIDATURES. NOUS NE VOUS OFFRONS TOUT DE MÊME PAS "DU SANG ET DES LARMES" (2) MAIS DE LA SUEUR, CERTAINEMENT !

VENEZ NOUS AIDER, VENEZ DIRIGER, CAR L'AVENIR, C'EST VOUS .

PIERRE DELACROIX
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT.

(1) D. BEGUIN, J. BENARD, P. DELACROIX (RAPPORTEUR), C. TOUZAN

(2) CHURCHILL, ADRESSE AUX ANGLAIS, ÉTÉ 1940.

**Avez-vous retenu les dates des 8, 9
10, 11 mai 86 ? Ces jours-là vous devez
participer à la XVII^e assemblée générale
de la FFSPN à Limoges.**



QUI PEUT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

TOUT ADHÉRENT À UNE ASSOCIATION MEMBRE DE LA FFSPN (Y COMPRIS LES ASSOCIATIONS CORRESPONDANTES)

QUI PEUT VOTER ?

LES REPRÉSENTANTS MANDATÉS DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES À RAISON D'UNE VOIX PAR 300 F DE COTISATION 1986 VERSÉE AVANT L'A.G (UNE MÊME PERSONNE PHYSIQUE NE PEUT DÉTENIR PLUS DE 10 MANDATS).

Assemblée Générale

INVITATION OFFICIELLE

AUX PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES À LA FFSPN
AUX MEMBRES DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES À LA FFSPN.

PARIS, LE 8 MARS 1986

MADAME, MONSIEUR,

NOUS AVONS L'HONNEUR DE VOUS INVITER À LA PROCHAINE ASSEMBLÉE QUI SE DÉROULERA À LIMOGES LE SAMEDI 10 MAI 86 À 9 H.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ APPROBATION DU P.V DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1985
- 2/ RAPPORT MORAL, DISCUSSION ET VOTE
- 3/ RAPPORT FINANCIER ; DISCUSSION ET VOTE
- 4/ ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 5/ MODIFICATION DES STATUTS
- 6/ ELECTIONS DE 2 PRIX CHARDON ET 2 PRIX GENTIANE
- 7/ VOTE DE RÉOLUTIONS
- 8/ VOTE DE MOTIONS
- 9/ QUESTIONS DIVERSES

RÉSOLUTIONS: TEXTE ADOPTÉ PAR L'AG ET DÉFINISSANT DES POSITIONS POLITIQUES INTERNES OU DES PROBLÈMES DE FONCTIONNEMENT. ELLES SERONT INTERNES ET NON DIFFUSÉES,

MOTIONS: TEXTE POLITIQUE À USAGE EXTERNE (PRESSE, MINISTÈRES)

MOTIONS OU RÉOLUTIONS

LES PROPOSITIONS SONT REÇUES AU SIÈGE DE LA FFSPN (57, RUE CUVIER 75231 PARIS CÉDEX 05) JUSQU'AU 23 AVRIL 1986 (MAIS SI POSSIBLE AVANT LE 8 AVRIL 86).

QUI PEUT PROPOSER : TOUTE ASSOCIATION ADHÉRENTE (MEMBRE OU CORRESPONDANTE)

COMMENT :

- PRÉSENTER UN TEXTE D'UNE PAGE MAXIMUM (1500 SIGNES MAXIMUM) PORTANT SUR UN THÈME UNIQUE,
- COMPORTER UN EXPOSÉ DES MOTIFS (DE 1 À 5 PARAGRAPHES) ET DES PROPOSITIONS CLAIRES ET PRÉCISES (1 À 5 PARAGRAPHES)
- INDiquer S'IL S'AGIT D'UNE PROPOSITION DE MOTION OU DE RÉOLUTION
- INDiquer LA OU LES ASSOCIATIONS QUI PRÉSENTENT LE TEXTE.

QUE SE PASSERA-T-IL ?

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉTABLIERA LA LISTE DÉFINITIVE DES TEXTES SOUMIS À L'A.G QUI SERONT DISTRIBUÉS LE MATIN.

ASSEMBLEE GENERALE

VOUS CRITIQUEZ LA FFSPN.

IL FAUT QUE CELA CHANGE ! SOYEZ CANDIDAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PARMI LES FONCTIONS IMPORTANTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE, IL Y A LES ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

LE CONSEIL COMPORTE 24 MEMBRES ÉLUS À TITRE PERSONNEL. IL EST RENOUELABLE PAR TIERS TOUS LES ANS. CETTE ANNÉE, 8 POSTES SONT À POURVOIR.

POUR ÊTRE CANDIDAT, IL FAUT ÊTRE MAJEUR ET ADHÉRER À UNE ASSOCIATION MEMBRE DE LA FFSPN.

LES CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES AVANT LE
8 AVRIL 1986 DERNIER DELAI

ELLES DOIVENT ÊTRE RÉDIGÉES SUR PAPIER BLANC (PAS DE PAPIER À EN-TÊTE D'UNE ASSOCIATION) ET COMPORTER SUR UNE PAGE RECTO MAXIMUM LA PRÉSENTATION DU CANDIDAT ET DE SES OBJECTIFS. C'EST CE DOCUMENT QUI SERA REPRODUIT ET ENVOYÉ À TOUTES LES ASSOCIATIONS.

LES MEMBRES DONT LE MANDAT ARRIVE À ÉCHÉANCE CETTE ANNÉE SONT :

D. BEGUIN; C. GARNIER; G. JOURDAN; J. LECOMTE, P. PELLERIN, B. SERVAIS; C. TOUZAN (+ UN POSTE J. FRETEY, DÉMISSIONNAIRE).

APPEL DE PROPOSITIONS POUR LES PRIX CHARDON ET GENTIANE.

LES ASSOCIATIONS DÉSIRANT PROPOSER DES CANDIDATS POUR LES PRIX CHARDON ET GENTIANE 1986 DOIVENT NOUS ENVOYER AVANT LE 8 AVRIL 1986 (DERNIER DÉLAI):

- UNE FICHE (AU MAXIMUM 1 PAGE) PRÉSENTANT LE CANDIDAT ET LES RAISONS DE CE CHOIX (NE PAS OUBLIER DE PRÉCISER S'IL S'AGIT D'UN PRIX GENTIANE OU UN PRIX CHARDON).
- ÉVENTUELLEMENT, TOUTE PIÈCE ANNEXE.

ATTENTION DATES LIMITES

CANDIDATURES AU C.A. : 8 AVRIL 1986

PROPOSITIONS DE PRIX CHARDON ET GENTIANE : 8 AVRIL 1986

PROPOSITIONS DE MOTIONS OU RÉOLUTIONS : 23 AVRIL 1986

(SI POSSIBLE AVANT LE 8 AVRIL 86)

QUELQUE CHOSE DOIT CHANGER A LA FFSPN

UNE SOLUTION : PROPOSER UNE RÉOLUTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LA FFSPN DOIT PRENDRE POSITION SUR TEL OU TEL PROBLEME

UNE SOLUTION : PROPOSER UNE MOTION OU UNE RÉOLUTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale une proposition de modification des statuts.

"Article 5, dernier alinéa, remplacer

"le bureau est élu pour 2 ans"
par " le bureau est élu pour 1 an".

Rappel article 17 des statuts

"Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale représentant au moins le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale lequel doit être envoyé aux associations membres au moins un mois à l'avance.

L'Assemblée doit se composer de la moitié au moins des membres en exercice représentant la moitié au moins de voix. Si cette proportion n'est pas atteinte l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans les deux cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents."

Article 20

"Les délibérations de l'Assemblée Générale prévues aux articles 17, 18 et 19 sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de la Protection de la Nature et de l'Environnement.
Elles ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

VIE ASSOCIATIVE

HAUT COMITE A L'ENVIRONNEMENT

RÉUNION DU 4 FÉVRIER 1986

J.P. RAFFIN, NE POUVANT, POUR DES RAISONS PROFESSIONNELLES S'Y RENDRE (ON ATTEND TOUJOURS UN STATUT DE L'ELU ASSOCIATIF PROMIS DEPUIS 1981), JACQUES LECOMTE, SUPPLEANT, A PARTICIPE A CETTE SEANCE PLENIERE. VOICI SON COMPTE RENDU.

Le dossier du tunnel sous la Manche a été traité en 46 minutes dont 10 consacrées à un exposé de la Société France-Manche et 3 aux seuls problèmes qui auraient dû concerner réellement le Haut Comité : celui de la transformation du paysage sur 500 hectares environ dans un Parc naturel régional et celui du devenir des matériaux extraits !

En 33 minutes, le bilan d'application de la Convention EDF-Energie-Environnement a été survolé. Ici ont été présentées quelques réalisations passées à poisson, esthétique des réseaux. Pour les grands sujets, les réponses sont moins nettes. Plusieurs fois, le représentant d'EDF s'est retranché derrière le travail occasionné par les chutes de neige pour expliquer le retard pris par rapport à la convention signée... On croit rêver!

Puis venait le dossier du Pont de l'île de Ré 33 minutes ... Présentation lénifiante par le Préfet du département. Couplets sur les emplois agricoles. Difficultés pour répondre à certaines questions. J'ai demandé quelles mesures de protection opposables au tiers prévues. Il me fut répondu qu'il y avait les P.O.S ! (dont on connaît les rythmes de révision...) On fera le pont et l'on verra après !

Vint ensuite le dossier de la voiture propre qui semble en France se transformer en lutte méthanol-éthanol-pétroliers contre agriculteurs. Malgré la monopolisation du temps de parole par le représentant du MNLE (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement) initié en cela par la représentante de la C.G.T., il faut reconnaître l'intérêt d'un argument de poids : l'impact des cultures à des fins de production de matières premières d'intérêt énergétique sur l'environnement. Autre remarque : le refus de constructeurs d'automobiles de donner des informations ! 59 minutes pour ce sujet.

Enfin, le sujet de l'aménagement du bassin de la Loire a été "abordé". Notre ministre n'était plus là : elle était partie avant. L'occasion de lui rappeler qu'elle avait protesté contre le barrage de Villerest était perdue! En 35 minutes l'on nous expliqua que la mobilisation, ce n'est pas la guerre/ Que tout serait discuté par la suite. J'ai demandé que l'on précise bien que

le Haut Comité avait reçu une information mais qu'il ne s'agissait pas d'une consultation. 35 minutes pour discuter de l'avenir de notre dernier fleuve presque sauvage, avec comme toujours des accents mélodramatiques faisant appel aux bons sentiments humains : le renard a la rage, la Loire inonde... alors gazons les uns et endiguons l'autre! C'est quand même un peu court.

Les conclusions sont tristes. Aucun dialogue réel dans cette instance que l'on pourrait simplifier en demandant à chacun de lire sa profession de foi sans commentaire.

NB: c'était la première fois que je participais à ce Haut Comité. Peut être cela se passe-t-il mieux lors des autres séances ? (*)

Jacques LECOMTE
suppléant de J.P. RAFFIN

(*) note de J.P. RAFFIN : hélas, pas toujours... mais il semble que la séance du 4 février 1986 ait été, vu l'ampleur de l'ordre du jour, un morceau de choix tendant à démontrer par l'absurde le peu de cas fait par M. le Premier Ministre d'un Conseil placé auprès de lui pour lui donner des avis pertinents en matière d'environnement et de patrimoine naturel.

AVIS IMPORTANT AUX ASSOCIATIONS

La rédaction de la nouvelle édition du "Livre vert" de la FFSPN qui met à jour la liste des associations membres est en voie d'achèvement.

Avant de remettre ce texte à l'imprimeur, nous vous demandons une dernière fois de bien vouloir nous faire part des changements qui pourraient être intervenus dans votre structure. N'omettez pas non plus d'indiquer les noms de vos responsables actuels, le titre de votre publication et sa périodicité et si vous le souhaitez, le nombre de vos permanents.

Indiquez-nous aussi le cas échéant, quels sont les établissements qui dépendent de votre gestion : Maison de la Nature, CIE, CPLE, Laboratoires, Centres d'expérimentation, Bureaux d'études, etc, en précisant leur rôle exact et leurs effectifs respectifs.

Pour nous permettre d'achever dans de brefs délais cet important travail, nous vous demandons une réponse **AVANT LE 15 AVRIL 1986** et vous en remercions à l'avance.

suite

FNDVA

BASSINS VERSANTS

RÉUNION DU 25 FÉVRIER 86

VOICI LA REPONSE ADRESSEE LE 10 MARS 1986 PAR J.P. RAFFIN, PRESIDENT DE LA FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE A M. RENARD, DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE A PROPOS D'UNE EVENTUELLE COLLABORATION, PROPOSEE PAR CE DERNIER, DE LA FFSPN AUX TRAVAUX D'ETUDES ET DE REFLEXIONS ORGANISES PAR CE MINISTERE.

Monsieur le Directeur,

Répondant à votre invitation, des représentants de notre Fédération ont participé avec intérêt à la journée "bassins versants" du 25 février au cours de laquelle ont été présentés de nombreux travaux de recherches et d'études mettant en relation les pratiques agricoles et les teneurs en nitrates et phosphates des eaux.

Tirant les conclusions de cette journée, vous avez fort opportunément souhaité que les associations de protection de la nature et de l'environnement soient dorénavant associées à ces travaux études et réflexions divers. Cette proposition a été reprise par M. CHAMBOLLE, Directeur (DPP) au Ministère de l'Environnement encourageant vivement cette participation.

J'ai l'honneur de vous remercier d'avoir bien voulu proposer aussi une ouverture à notre mouvement des instances en place et à venir en matière de lutte contre les pollutions des eaux par les nitrates et les phosphates d'origine agricole et je m'empresse de vous faire savoir que, tant au plan national que dans les régions, notre fédération et ses associations membres sont prêtes à apporter leurs concours d'ores et déjà.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

J.P. RAFFIN
Président

VOUS VOULEZ DES SOUS... ET VITE !

Alerte, 10 avril dernier délai pour envoyer à la FFSPN vos dossiers concernant :

- des actions de formation
- des actions d'étude de recherche ou d'expérimentation sur la vie associative.

Ces dossiers sont destinés à obtenir des subventions à la prochaine commission FNDVA, laquelle pourrait bien être la dernière.

Nous rappelons que ces actions, regroupant plusieurs associations, sont destinées à former des responsables d'association sur le plan national ou sur le plan régional.

Elles doivent impérativement concourir à développer la vie associative.

Le dossier doit mettre clairement en évidence ces deux points suivant instruction FNDVA N°2 du 5.12.85 en votre possession (cf envoi aux associations de déc. 85).

Pour mémoire, les documents suivants doivent parvenir à la FFSPN Paris pour le 10.4.86 au plus tard et en 4 exemplaires :

Sur le PROJET:

- 1/ les 4 pages remplies du questionnaires
- 2/ le plan de formation détaillé précisant :
 - . les objectifs et les contenus
 - : les modalités d'organisation matérielle et pédagogique
 - . son financement

Sur l'association.

- 3/ 1 document de présentation de l'association
- 4/ l'article de parution au Journal Officiel
- 5/ les statuts
- 6/ la composition du CA
- 7/ le dernier compte d'exploitation
- 8/ le budget prévisionnel

VIE ASSOCIATIVE

HAUT COMITE A L'ENVIRONNEMENT

RÉUNION DU 4 FÉVRIER 1986

J.P. RAFFIN, NE POUVANT, POUR DES RAISONS PROFESSIONNELLES S'Y RENDRE (ON ATTEND TOUJOURS UN STATUT DE L'ELU ASSOCIATIF PROMIS DEPUIS 1981), JACQUES LECOMTE, SUPPLEANT, A PARTICIPE A CETTE SEANCE PLENIERE. VOICI SON COMPTE RENDU.

Le dossier du tunnel sous la Manche a été traité en 46 minutes dont 10 consacrées à un exposé de la Société France-Manche et 3 aux seuls problèmes qui auraient dû concerner réellement le Haut Comité : celui de la transformation du paysage sur 500 hectares environ dans un Parc naturel régional et celui du devenir des matériaux extraits !

En 33 minutes, le bilan d'application de la Convention EDF-Energie-Environnement a été survolé. Ici ont été présentées quelques réalisations passées à poisson, esthétique des réseaux. Pour les grands sujets, les réponses sont moins nettes. Plusieurs fois, le représentant d'EDF s'est retranché derrière le travail occasionné par les chutes de neige pour expliquer le retard pris par rapport à la convention signée... On croit rêver!

Puis venait le dossier du Pont de l'Ile de Ré 33 minutes ... Présentation lénifiante par le Préfet du département. Couplets sur les emplois agricoles. Difficultés pour répondre à certaines questions. J'ai demandé quelles mesures de protection opposables au tiers prévues. Il me fut répondu qu'il y avait les P.O.S ! (dont on connaît les rythmes de révision...) On fera le pont et l'on verra après !

Vint ensuite le dossier de la voiture propre qui semble en France se transformer en lutte méthanol-éthanol-pétroliers contre agriculteurs. Malgré la monopolisation du temps de parole par le représentant du MNLE (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement) initié en cela par la représentante de la C.G.T., il faut reconnaître l'intérêt d'un argument de poids : l'impact des cultures à des fins de production de matières premières d'intérêt énergétique sur l'environnement. Autre remarque : le refus de constructeurs d'automobiles de donner des informations ! 59 minutes pour ce sujet.

Enfin, le sujet de l'aménagement du bassin de la Loire a été "abordé". Notre ministre n'était plus là : elle était partie avant. L'occasion de lui rappeler qu'elle avait porté contre le barrage de Villerest était perdue! En 35 minutes l'on nous expliqua que la mobilisation, ce n'est pas la guerre/ Que tout serait discuté par la suite. J'ai demandé que l'on précise bien que

le Haut Comité avait reçu une information mais qu'il ne s'agissait pas d'une consultation. 35 minutes pour discuter de l'avenir de notre dernier fleuve presque sauvage, avec comme toujours des accents mélodramatiques faisant appel aux bons sentiments humains : le renard a la rage, la Loire inonde... alors gazons les uns et endiguons l'autre! C'est quand même un peu court.

Les conclusions sont tristes. Aucun dialogue réel dans cette instance que l'on pourrait simplifier en demandant à chacun de lire sa profession de foi sans commentaire.

NB: c'était la première fois que je participais à ce Haut Comité. Peut être cela se passe-t-il mieux lors des autres séances ? (*)

Jacques LECOMTE
suppléant de J.P. RAFFIN

(*) note de J.P. RAFFIN : hélas, pas toujours... mais il semble que la séance du 4 février 1986 ait été, vu l'ampleur de l'ordre du jour, un morceau de choix tendant à démontrer par l'absurde le peu de cas fait par M. le Premier Ministre d'un Conseil placé auprès de lui pour lui donner des avis pertinents en matière d'environnement et de patrimoine naturel.

AVIS IMPORTANT AUX ASSOCIATIONS

La rédaction de la nouvelle édition du "Livre vert" de la FFSPN qui met à jour la liste des associations membres est en voie d'achèvement.

Avant de remettre ce texte à l'imprimeur, nous vous demandons une dernière fois de bien vouloir nous faire part des changements qui pourraient être intervenus dans votre structure. N'oubliez pas non plus d'indiquer les noms de vos responsables actuels, le titre de votre publication et sa périodicité et si vous le souhaitez, le nombre de vos permanents.

Indiquez-nous aussi le cas échéant, quels sont les établissements qui dépendent de votre gestion : Maison de la Nature, CIE, CPIE, Laboratoires, Centres d'expérimentation, Bureaux d'études, etc, en précisant leur rôle exact et leurs effectifs respectifs.

Pour nous permettre d'achever dans de brefs délais cet important travail, nous vous demandons une réponse AVANT LE 15 AVRIL 1986 et vous en remercions à l'avance.

suite

FNDVA

BASSINS VERSANTS

RÉUNION DU 25 FÉVRIER 86

VOICI LA REPONSE ADRESSEE LE 10 MARS 1986 PAR J.P. RAFFIN, PRESIDENT DE LA FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE A M. RENARD, DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE A PROPOS D'UNE EVENTUELLE COLLABORATION, PROPOSEE PAR CE DERNIER, DE LA FFSPN AUX TRAVAUX D'ETUDES ET DE REFLEXIONS ORGANISES PAR CE MINISTERE.

Monsieur le Directeur,

Répondant à votre invitation, des représentants de notre Fédération ont participé avec intérêt à la journée "bassins versants" du 25 février au cours de laquelle ont été présentés de nombreux travaux de recherches et d'études mettant en relation les pratiques agricoles et les tenneurs en nitrates et phosphates des eaux.

Tirant les conclusions de cette journée, vous avez fort opportunément souhaité que les associations de protection de la nature et de l'environnement soient dorénavant associées à ces travaux études et réflexions divers. Cette proposition a été reprise par M. CHAMBOLLE, Directeur (DPP) au Ministère de l'Environnement encourageant vivement cette participation.

J'ai l'honneur de vous remercier d'avoir bien voulu proposer aussi une ouverture à notre mouvement des instances en place et à venir en matière de lutte contre les pollutions des eaux par les nitrates et les phosphates d'origine agricole et je m'empresse de vous faire savoir que, tant au plan national que dans les régions, notre fédération et ses associations membres sont prêtes à apporter leurs concours d'ores et déjà.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

J.P. RAFFIN
Président

VOUS VOULEZ DES SOUS... ET VITE !

Alerte, 10 avril dernier délai pour envoyer à la FFSPN vos dossiers concernant :

- des actions de formation
- des actions d'étude de recherche ou d'expérimentation sur la vie associative.

Ces dossiers sont destinés à obtenir des subventions à la prochaine commission FNDVA, laquelle pourrait bien être la dernière.

Nous rappelons que ces actions, regroupant plusieurs associations, sont destinées à former des responsables d'association sur le plan national ou sur le plan régional.

Elles doivent impérativement concourir à développer la vie associative.

Le dossier doit mettre clairement en évidence ces deux points suivant instruction FNDVA N°2 du 5.12.85 en votre possession (cf envoi aux associations de déc. 85).

Pour mémoire, les documents suivants doivent parvenir à la FFSPN Paris pour le 10.4.86 au plus tard et en 4 exemplaires :

Sur le PROJET:

- 1/ les 4 pages remplies du questionnaires
- 2/ le plan de formation détaillé précisant :
 - . les objectifs et les contenus
 - . les modalités d'organisation matérielle et pédagogique
 - . son financement

Sur l'association.

- 3/ 1 document de présentation de l'association
- 4/ l'article de parution au Journal Officiel
- 5/ les statuts
- 6/ la composition du CA
- 7/ le dernier compte d'exploitation
- 8/ le budget prévisionnel